



POUR UN JUSTE RETOUR ENVERS LES SALARIES

L'année 2007, dans la continuité des exercices 2005 et 2006, aura été un cru exceptionnel pour la SNCF en matière de résultat.

Conséquences : l'Etat ponctionne 130 millions d'euros de dividende et rejette sur l'entreprise l'autofinancement des réductions sociales soit 70 millions d'euros.

Et pour les salariés : rien ou presque. Les premières mesures salariales ne sont pas à la hauteur des espérances et couvrent à peine l'inflation galopante.

L'entreprise multiplie les versements de gratifications ou primes individuelles (GIR pour l'encadrement, GEXCI pour les autres, primes à l'acte de vente ou à la perception pour certains métiers...) et expérimente sur 71 établissements un nouveau système de gratification dénommé « Reconnaissance de Performance Collective ».

Seuls 30 000 salariés étaient concernés pour cette expérimentation et ont touché jusqu'à 200 euros en mars ou avril.

La CFDT ne critique pas le caractère uniforme de l'attribution de la prime mais elle ne peut concevoir qu'un nombre important de salariés soit exclu du système.

La CFDT rappelle que sans la double dénonciation des accords d'intéressement, chaque salarié aurait perçu plus de 1000 euros de prime depuis 2004.

Y a-t-il eu moins de suppression d'emplois sans ces accords ? NON !

Entre décembre 2003 et décembre 2007, l'emploi a baissé de plus de 13000 cheminots.

Au travers de cette pétition, les signataires réclament que leurs efforts fournis soient reconnus et qu'un juste retour leur soit attribué. Ils demandent à la SNCF de mettre en place un dispositif de reconnaissance collective constitué par le versement d'une somme uniforme à l'ensemble des cheminots et prenant appui sur les dispositifs existants ou à venir (intéressement, participation,...)

NOM - Prénom	Service	Signature